



**VILLE DE CHAMPLITTE**

TÉLÉPHONE 03 84 67 64 10

Fax 03 84 67 63 52

E-mail : mairie.champlitte@wanadoo.fr

# Conseil Municipal

Réunion du Mardi 03 Décembre 2019

*L'an 2019, le trois décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de CHAMPLITTE s'est réuni à la Salle polyvalente de CHAMPLITTE sous la présidence de Gilles TEUSCHER, Maire.*

Etaient présents : MM. TEUSCHER

Gilles, GODARD Daniel, GUILLAUME Christian, LAMY Jean-Marie, MARTARESCHE Philippe, VINCENT Raymond, ANGELOT Jean-Marc, PARIS Serge.

Mmes BONNET Agathe, CLERGET Nicole, CLERGET Valérie, GAUTHERON Martine, MILLE Eliane, VOISIN Chantal,

Absents excusés : MM. COLINET Patrice,

Mme CORNUE Annie (a donné procuration à M. Daniel GODARD), Mme CAISEY Brigitte.

M. GODARD Daniel a été nommé Secrétaire de Séance.

## Ordre du jour

### **Forêt communale :**

- Assiette et destination des coupes 2020

### **Service de l'Eau et de l'Assainissement :**

- Protection des captages : animation 2020
- Etude pédologique des sources de Champlitte et Leffond
- Assainissement de Leffond

### **Budget communal :**

- Emprunts travaux d'aménagement
- Prime à l'installation : durée d'amortissement
- Virements de comptes à comptes
- Acceptation de subventions

### **Biens communaux :**

- Ventes et locations diverses

### **Subventions exceptionnelles :**

- Amis du musée
- Passion d'Antan
- Bibliothèque municipale

### **Questions diverses**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 septembre 2019

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 26 Septembre 2019. Celui-ci est approuvé à l'unanimité

**2019-083 Forêts communales : Assiette et destination des coupes :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
– **Approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2020**

**2019-084 Protection des captages : Animation 2020 :**

Dans la continuité des programmes 2016 à 2019 et pour faire suite à l'engagement de la commune à porter le projet agro-environnemental au titre des mesures climatiques sur les aires de captage de la source du Vivier à CHAMPLITTE et de la source de la Papeterie à LEFFOND, le maire présente à l'assemblée la proposition de la chambre d'agriculture de la Haute-Saône pour l'animation du plan d'animation agricole.

Le montant de la prestation s'élève à vingt deux mille deux cent quarante euros hors taxe (22 240.00 € HT) soit 26 688.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,

- Accepte cette proposition
- Charge le maire de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau RMC à hauteur de 70%.
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

(1 abstention)

**2019-085 Etude pédologique des sources de Champlitte et Leffond**

Dans le cadre des travaux concernant la protection des captages de la source du vivier et de la source de la papeterie, il apparaît nécessaire de procéder à des traçages complémentaires dans le cadre d'une étude pédologique.

Après validation par la DREAL et par l'Agence de l'Eau RMC et consultation de plusieurs cabinets d'hydrogéologie,

Le cabinet REILE, situé 25720 BEURE a été retenu pour un montant de 4820.00 € HT (quatre mille huit cent vingt euros HT) soit 5784.00 € TTC (cinq mille sept cent quatre vingt quatre euros TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,

- Accepte la proposition du cabinet REILE pour un montant de 4820.00 € HT.

- Charge le Maire de solliciter l'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau RMC.  
et de signer tous les documents afférents à cette opération.

### **2019 -086 Réalisation ne station d'épuration et création de réseau de transport (Leffond)**

Par délibération du 26/09/2019 le conseil municipal a désigné le cabinet André 12, rue Mermoz 25301 PONTARLIER pour l'étude d'un projet de réalisation d'une station d'épuration et création de réseau de transport sur la commune associée de LEFFOND.

Après présentation du projet et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte cette proposition
- Décide la réalisation du projet pour un montant de 320 000,00 HT (Trois cent vingt mille euros HT) soit 390 400.00 € TTC (Trois cent quatre vingt dix mille quatre cents euros TTC).
- Sollicite les aides de l'Etat, du conseil départemental et de l'agence de l'eau RMC
- Mandate le Maire pour entreprendre toutes les procédures et démarches de nature à permettre la réalisation des travaux.
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

### **2019-087 Emprunt travaux d'aménagement rue de la République**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer l'aménagement de la rue de la République, il est opportun de recourir à l'emprunt prévu au budget 2019.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré,

DECIDE de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE DE FRANCHE-COMTE, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Montant** : 300 000 €
- **Durée** : 144 mois
- **Taux** : .....
- Taux fixe : 0.60 %
- Périodicité** : trimestrielle
- **Frais de commissions** : 300.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le tableau d'amortissement et autorise le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

### **2019-088 Emprunt court terme relais auprès de Crédit Agricole**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est opportun de recourir à un emprunt court terme relais dans l'attente de percevoir le FCTVA.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré,

DECIDE de contracter auprès du Crédit Agricole franche-Comté un emprunt court terme relais dont les caractéristiques sont les suivantes :

→ Montant : 60 000,00 €

→ Durée : 24 mois

→ Taux variable : Euribor 3 mois + 0.85 %

→ Périodicité : intérêts trimestriels/capital in fine

→ Frais de commissions : 90 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la décision et autorise le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

### **2019-089 Prime à l'installation : durée d'amortissement**

Il y a lieu de définir une période d'amortissement concernant la prime à l'installation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Fixe cette durée d'amortissement à un an.

### **2019-090 Budget communal – Virement de compte à compte**

Le conseil Municipal décide le virement des sommes ci-dessous :

#### **INVESTISSEMENT**

art 2161 œuvres et objets arts : - 23 200€      art 204151 fond concours CC4R Voirie : +23 200€

### **2019-091 Acceptation subvention association « Les Amis de FRETTES »**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- accepte la subvention de 2544.00 € versée par l'association « LES AMIS DE FRETTES » en guise de participation à la restauration de l'oratoire du village de FRETTES.

### **2019-092 Acceptation subvention – Crédit Agricole**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la subvention de 2000€ versée par la caisse de CREDIT AGRICOLE en guise de participation à la restauration de LA FONTAINE DE LA DOUAYE .

#### **2019-093 Vente terrain communal cadastré 122 ZV n°29**

Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur et Madame ROUSSEL Gilles, demeurant 32, rue de la République à CHAMPLITTE, qui souhaitent acquérir la parcelle communale cadastrée 122 ZV 29 « au moulin à vent » d'une superficie de 8 ares 28 ca, dont ils sont actuellement locataires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

→accepte la vente de cette parcelle au prix de deux cents vingt euros (220.00 €)

→dit que les frais seront à la charge de l'acquéreur

→charge le maire de signer tous les documents afférents à cette opération.

#### **2019-094 Location parcelle communale cadastrée 122 ZP n°33**

Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur PARIS Serge, qui souhaite louer la parcelle communale cadastrée 122 ZP n°33 « La Combotte » d'une superficie de 50 ares 30 ca.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

-accepte cette location à compter du 01/01/2020 pour un montant annuel de 80,00 €.

-charge le maire de signer la convention précisant les modalités de cette location.

(Bail de 1 an, renouvelable pour la même durée par tacite reconduction).

#### **2019-095 Location de parcelle communale cadastrée 122 AK n° 226**

Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Madame SCHLAGDENHAUSSEN Myriam, domiciliée 18 place des Halles à CHAMPLITTE, qui souhaite louer à des fins de jardinage la parcelle cadastrée 122 AK n° 226 (lieudit Les Tiers Gauthier) d'une superficie de 10 ares 23 ca.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte de louer à compter du 01/01/2020 la parcelle cadastrée 122 AK 226 pour un montant annuel de quarante euros.

- Charge le maire de signer la convention précisant les modalités de cette location.

#### **2019-096 Location logement ancienne école de Champlitte-la-Ville**

Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de l'association nouvellement créée « Association pour nos anciens » à Champlitte-la-Ville désirant louer le logement de l'ancienne école de Champlitte-La-Ville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte cette proposition moyennant une location annuelle de 50.00 € et ce à compter du 01/01/2020.

#### **2019-097 Location salle-ancien collège**

Madame HOF Pauline, actuellement en charge de la chorale de l'Amicale Laïque de Champlitte nous fait part de son souhait de trouver un local afin de donner des cours de chant particuliers à Champlitte.

Le Maire propose à l'assemblée de mettre à disposition de madame HOF un local sis dans l'ancien collège.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte cette proposition
- Charge le Maire d'établir une convention prévoyant les modalités de location
- Fixe le montant du loyer à 80.00 €/an  
(Bail de 1 an, renouvelable pour la même durée par tacite reconduction).

#### **2019-098 Renouvellement de convention Association « Attelages et Clos des Lavières »**

Le Maire expose au conseil qu'il a été saisi d'une demande de renouvellement d'autorisation de démonstration de débardage en traction animale par Monsieur Serge PARIS, Président de l'Association Attelages et Clos des Lavières, pétitionnaire, demeurant, 4 rue des Martinottes à CHAM/PLITTE 70600.

En concertation avec ONF, le conseil municipal autorise Monsieur PARIS à utiliser les parcelles 103 ou 105 « Les foucherottes », et autorise le Maire à signer la convention à compter du 01 janvier 2020 pour une durée de 6 ans.

#### **2019-099 Attributions subventions exceptionnelles**

Le Maire fait part à l'assemblée des demandes d'aide exceptionnelles d'associations chanitoises pour assurer l'équilibre financier des manifestations organisées au cours de l'année 2019 :

- Association « Passion d'Antan » :  
*Leffond Médiéval (11 août 2019) .....500,00 €*
- Association « Les Amis du Musée »  
*Philibert jambe de fer (6 et 7 juillet 2019)..... 500,00€*
- Association « La Bibliothèque »

*Présence des suds (du 28/09 au 06/10/2019).....150,00€*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

→ accepte l'octroi des subventions sollicitées.